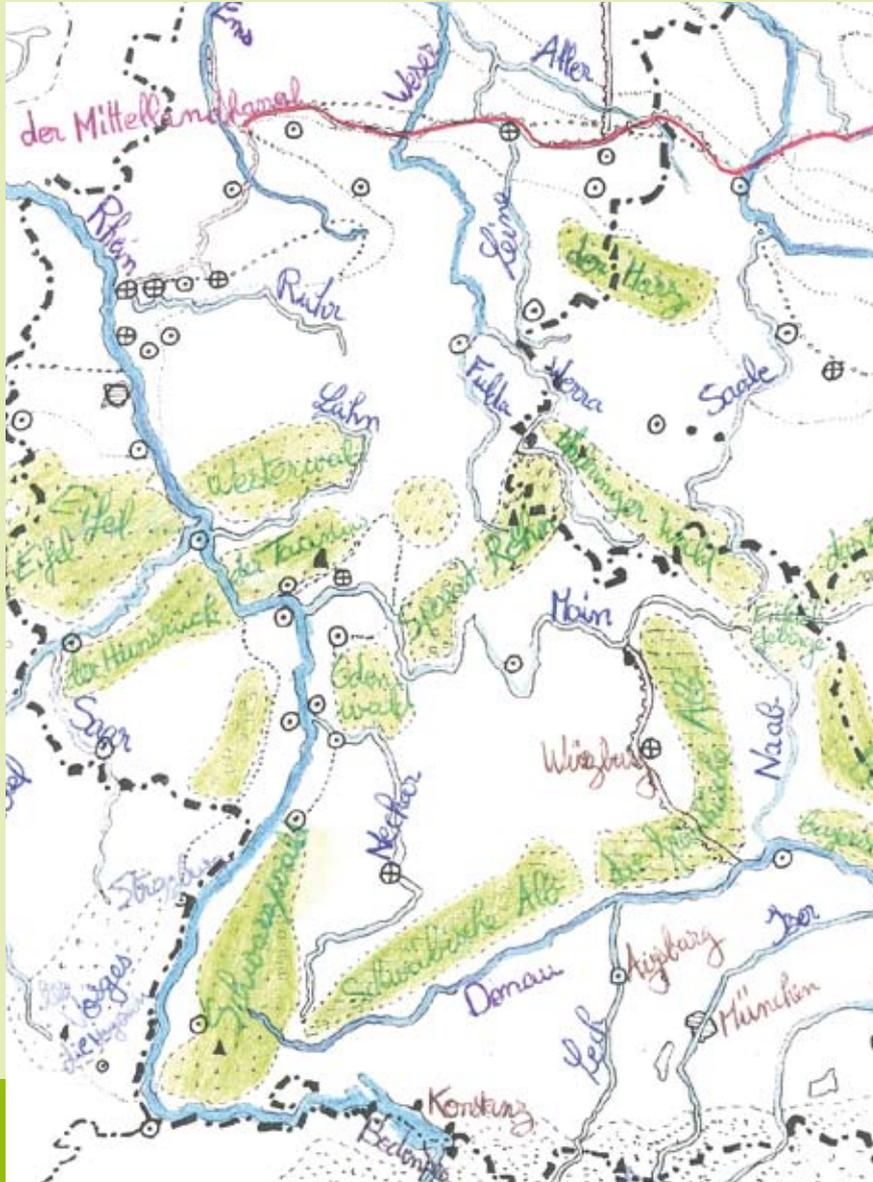




# ELTERN Alsace

Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Bilingue



## Sommaire :

page 2

Organisation de l'enseignement bilingue au collège

page 6

Echanges linguistiques au collège

page 8

Jeunes bilingues au lycée

page 10

Alternatives à l'AbiBac

page 12

Stages et échanges linguistiques au lycée

page 14

Et après le bac?

Enseignement bilingue au collège

Enseignement en allemand au lycée

# Organisation de l'enseignement bilingue au collège

## Quels collèges?

L'Education Nationale assure la **continuité du cursus bilingue à parité horaire de la maternelle au collège**. La poursuite en voie bilingue ne se fait pas forcément dans le collège de secteur. Dans certains cas, pour des raisons d'effectifs, il est nécessaire de regrouper dans un même collège les élèves issus de plusieurs sites bilingues.

## La classe bilingue au collège, comment ça marche?

Au collège, les élèves bilingues sont regroupés **soit en classes entières, soit en sections, en fonction des effectifs**.

Les classes «multi-niveaux» n'existent pas au collège. Lorsque les effectifs ne permettent pas de constituer une classe entière, les élèves bilingues suivent (dans le cadre de la classe) les cours en langue française avec des élèves monolingues de même niveau et les quittent pour les enseignements dispensés en langue allemande (dans le cadre de la section).

Dans le second degré, les élèves de la voie bilingue paritaire bénéficient, selon la réglementation, d'un enseignement de **13 heures en français et de 13 heures d'enseignement en langue allemande : l'allemand comme matière, et plusieurs autres matières en allemand**: l'histoire et la géographie, les mathématiques, les sciences, l'éducation civique, la technologie, la musique ou encore l'éducation physique. Les études dirigées peuvent être proposées en allemand dans les collèges bilingues. Actuellement, les collèges publics offrent un minimum de 9 heures par semaine en allemand, souvent 11 ou 12h, voire plus.

Les élèves ont également la possibilité d'apprendre l'anglais comme **seconde langue vivante dès la sixième**. Il s'agit d'une option: l'inscription à celle-ci relève de la seule décision des parents.

Le principe «un maître une langue» appliqué au primaire n'existe plus au collège, et le partage se fait soit entre les disciplines, soit au sein des matières. Ainsi par exemple, les mathématiques sont enseignées 2h en français et 2h en allemand par un même maître. Les contrôles sont effectués dans les 2 langues.

Par ailleurs, l'établissement peut «capitaliser» des heures d'allemand pour emmener la classe en **voyage linguistique dans un pays germanophone**.

*Exemple d'emploi du temps en 6ème bilingue comportant les 13 heures réglementaires:*

- 4 heures d'allemand + 1 heure obligatoire de langue et culture régionales (faite en allemand)
- 4 heures de mathématiques, dont 2 en allemand
- 3 heures d'histoire-géographie, dont 2 en allemand
- 4 heures d'Education Physique et Sportive, dont 2 en allemand
- 1 heure de musique / 1 heure de technologie
- 1 heure d'études dirigées

**Toutefois, le nombre d'heures enseignées en langue allemande varie dans la pratique d'un collège à l'autre, de même que les matières enseignées en allemand.**

Cela dépend soit du nombre d'enseignants disponibles et compétents pour enseigner leur discipline en allemand, soit de l'effectif de la section, soit des moyens dont dispose le chef d'établissement (dotation horaire).

Des formations et des stages en pays germanophones pour les enseignants ont été mis en place et devraient permettre une amélioration de l'enseignement bilingue dans les collèges.

# Objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques sont de quatre ordres :

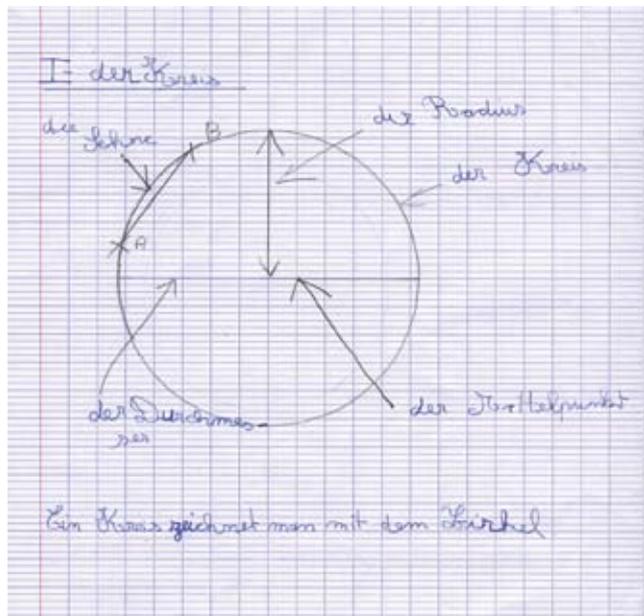
**1- linguistique** : En collège bilingue l'objectif est d'atteindre le niveau B2 du référentiel européen des compétences linguistiques. C'est celui de l'utilisateur expérimenté. L'apprentissage de l'allemand en cours de langue et dans les disciplines non linguistiques devra poursuivre la structuration de la langue, l'enrichissement des champs lexicaux ainsi que l'approfondissement des savoir-faire langagiers dans les quatre compétences (compréhension de l'oral, de l'écrit, production orale et écrite).

**2- culturel** : par la liaison constante entre les moyens linguistiques et les pratiques ou contextes culturels correspondants.

**3- scientifique** : par l'acquisition des contenus et méthodes proposés par les disciplines concernées.

**4- régional**: faire découvrir le contexte régional spécifique de la langue en Alsace: pratiques dialectales, histoire linguistique, espace Rhénan, rôle du Hochdeutsch.

Chaque discipline concourt de manière spécifique au même objectif final, qui est de **constituer une compétence interculturelle**.



# Continuité linguistique et disciplinaire

Au collège, il est important d'assurer la **continuité entre les deux ordres d'enseignement (linguistique et disciplinaire)** dans les deux langues.

Les disciplines concernées par l'enseignement bilingue offrent en effet une variété et une multiplicité de situations et d'activités d'apprentissage que l'enseignement des langues (français et allemand) par lui-même ne peut apporter.

Le caractère bilingue de la scolarité se développe donc en priorité dans deux domaines fondamentaux : le domaine scientifique (les mathématiques) et celui de l'histoire et de la géographie. Le cycle d'adaptation du collège reprend et consolide les savoirs et savoir-faire élaborés dans les différentes matières du 1er degré, tout en les inscrivant dans des champs disciplinaires spécifiques.

Ainsi, en mathématiques, les acquis du 1er degré (numération, calcul, notions de géométrie) seront les premiers éléments de formation scientifique ; au collège ils seront repris et approfondis, conformément aux programmes en vigueur.

En ce qui concerne l'histoire et la géographie, les connaissances et savoir-faire acquis précédemment sont élargis et complétés d'autant plus facilement que les objectifs de ces disciplines sont souvent les mêmes à l'école élémentaire et au collège. Les techniques mises au point dans les cours de géographie au premier degré (description, analyse et commentaire de documents de nature variée - cartes, statistiques, diagrammes) seront, la maturité des élèves aidant, transférées à l'histoire.

## Quels enseignants?

Dans les collèges proposant la filière bilingue, **outre les professeurs de langue allemande, ce sont des professeurs de mathématiques, de sciences, de technologie, de musique, d'arts plastiques, d'éducation physique, d'histoire-géographie qui volontairement enseignent leur discipline dans cette langue.**

Les professeurs de lycée et collège ont bénéficié de « l'option européenne et bilingue » lors de leur formation ou de stages pratiques dans des établissements de langue allemande. Il y a des échanges de professeurs avec l'Allemagne ou l'Autriche.

Les formations initiales (professeurs des écoles et professeurs du 2d degré) sont dispensées dans le cadre de l'Institut de Formation des Maîtres (IUFM) et de l'université de Strasbourg.

## Quels manuels?

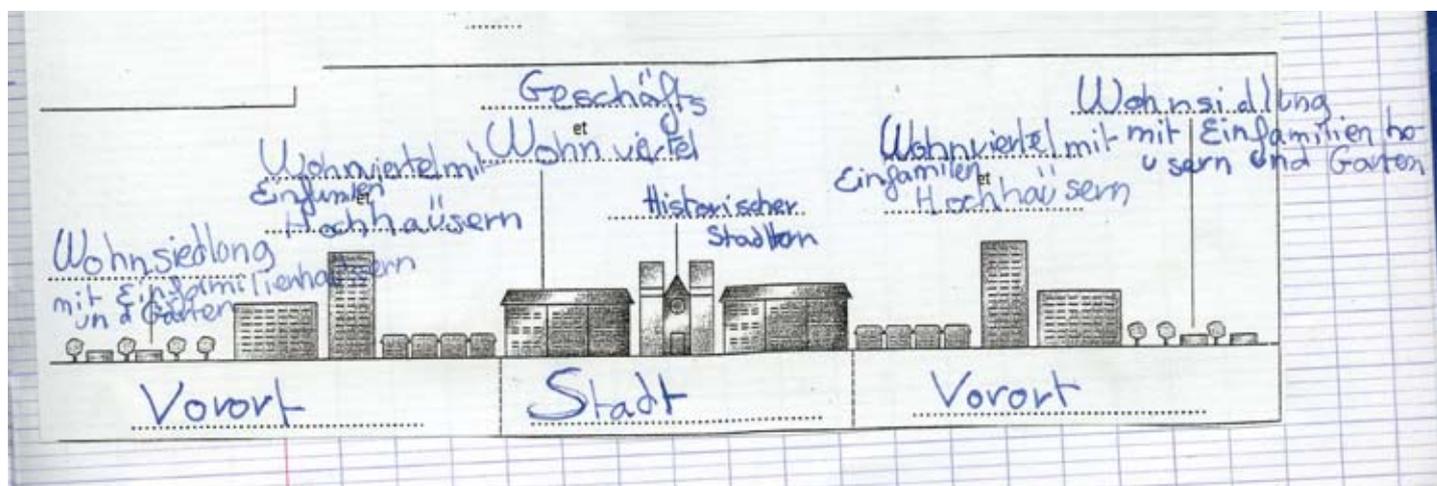
Il existe de nombreux documents, manuels et outils pédagogiques (fiches, CD-Roms, CD-audio etc) pour l'allemand et les matières enseignées en langue allemande, élaborés par des enseignants ou groupes d'enseignants et disponibles au CRDP d'Alsace.

## Le diplôme national du brevet des collèges en voie bilingue

Les élèves de la voie bilingue paritaire passent le Brevet des collèges en fin de troisième.

**Ils composent une partie des épreuves obligatoires (Mathématiques, Histoire - Géographie) en langue allemande et une épreuve spécifique de langue allemande. Par ailleurs, le contrôle continu est pris en compte en classe de 3ème (sauf en histoire-géographie), intégrant des disciplines enseignées pour partie en allemand. Enfin, ils passent une certification obligatoire niveau A2 en allemand.** Les élèves ayant obtenu la validation du niveau A2 pourront demander l'inscription d'une mention «langue régionale d'Alsace» sur leur diplôme de brevet.

Les statistiques réalisées par l'Académie de Strasbourg montrent un taux de réussite très élevé au brevet des collèges mention «langue régionale d'Alsace».



## Programme d'enseignement de l'allemand au collège

Ce programme est commun à toutes les classes bilingues de l'académie, en voici un exemple:

### En classe de 6ème:

Au 1er trimestre, étude d'une œuvre dont le thème est familier aux élèves puisqu'une œuvre similaire a été étudiée en CM2, ceci dans un esprit de continuité: « Rennschwein Rudi Rüssel ». Dès l'année suivante une autre œuvre qui se rapporte à l'antiquité romaine sera proposée.

### En classe de 5ème:

Les élèves étudient trois types de livres différents :

- des contes
- un livre policier
- un livre faisant appel à un vocabulaire plus spécifique (par exemple l'informatique)

A la fin de chaque trimestre les élèves écrivent un texte dans le style de l'ouvrage étudié.

### En classe de 4ème:

Les élèves étudient un roman, un film et un livre sur un thème de civilisation ou de société.

Ils apprennent également le maniement du dictionnaire allemand-allemand.

### En classe de 3ème:

Une œuvre au programme : Paule Glück, l'histoire vivante de Berlin à travers le 20ème siècle .

## Activités complémentaires

### Les échanges scolaires :

Les élèves de 6ème font un échange avec un établissement partenaire en Allemagne : cet échange est toujours un grand moment pour les enfants. Chaque année certains retournent à titre personnel chez leurs correspondants. La classe de 5ème fait un échange avec une Realschule. Les 3èmes font un échange avec un lycée allemand.

Ils ont aussi la possibilité de faire un stage en Allemagne (par exemple s'ils ont un correspondant sur place ou un moyen de locomotion).

Des élèves de 4ème peuvent profiter du Programme Brigitte Sauzay qui permet de passer 6 semaines dans une famille allemande et de fréquenter le lycée de sa/son correspondant(e), à charge pour elle/lui d'accueillir sa/son correspondant(e) pour 6 semaines. Cet échange peut se faire de la 4ème à la 1ère.

### Activité théâtrale :

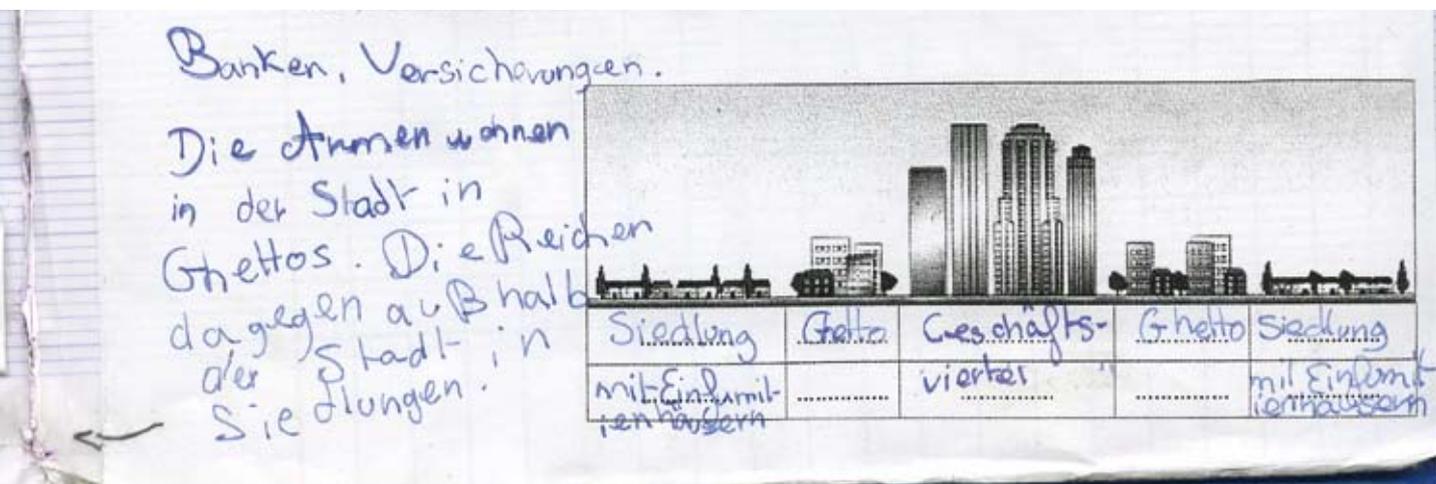
Le collège peut bénéficier d'une subvention du Conseil Général dans le Haut-Rhin qui finance l'intervention de deux comédiens professionnels pour initier en allemand les élèves aux techniques théâtrales et à la mise en scène sur un cycle de 20 heures. L'aboutissement est une représentation publique. Ce travail est très enrichissant pour l'apprentissage d'une langue et permet aux jeunes de se valoriser.

En outre, la même possibilité est offerte pour du théâtre en dialecte, en vue de familiariser les enfants avec cette forme de la langue régionale.

### Sorties culturelles :

Lorsque le programme s'y prête, les élèves assistent à une représentation théâtrale à Freiburg .

En Alsace, le festival de cinéma de langue allemande Augenblick présente chaque année des films en VO.

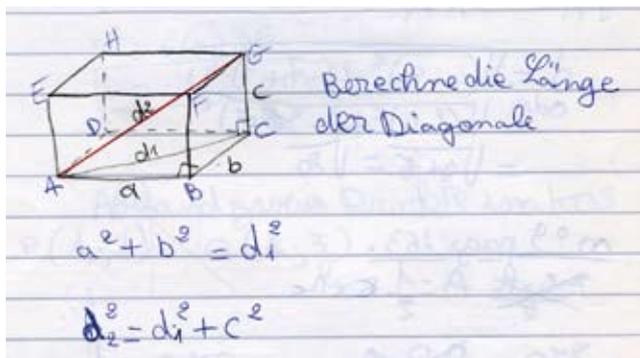


# Échanges linguistiques au collège

## Programme d'échange individuel pour les élèves de 4ème et de 3ème

En partenariat avec les Conseils Généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ainsi que le Conseil Régional d'Alsace, le Rectorat de Strasbourg a décidé de promouvoir les échanges scolaires individuels en incitant les élèves de quatrième et de troisième (allemand LV1) notamment des sections bilingues et bilangues (ex-trilingues) à vivre une expérience unique: vivre et partager le quotidien d'un(e) jeune germanophone et de sa famille pendant une période pouvant aller de 15 jours à 8 semaines.

Pour ce faire, l'Académie de Strasbourg a mis en place une bourse de recherche de partenaires en étroite coopération avec le Bade-Wurtemberg. Et depuis la rentrée 2005 les programmes d'échanges individuels ont été étendus à la Suisse et à la Rhénanie Palatinat.



En participant à ce programme, l'élève pourra:

- développer et améliorer ses compétences en allemand en pratiquant au quotidien la langue du voisin
- approfondir ses connaissances interculturelles en se familiarisant avec la culture et le mode de vie du pays partenaire
- apprendre à s'ouvrir à l'autre, à accepter la différence et à s'adapter
- faire une expérience enrichissante sur le plan du développement personnel (maturité, autonomie, sens des responsabilités).

## Un choix entre trois programmes

### Le programme régional du Rhin supérieur :

2 semaines en Rhénanie-Palatinat ou dans le canton de Bâle-ville, Bâle-Campagne, Argovie (dates fixes) ou dans l'établissement avec lequel le collège effectue des échanges de classes.

### Le programme 2+ 6 : (en coopération avec les collectivités territoriales)

2 semaines + 6 semaines dans le Bade-Wurtemberg (uniquement pour les élèves de 4ème) ou dans l'établissement avec lequel le collège effectue des échanges de classes.

### Le programme Brigitte Sauzay ( en coopération avec l'OFAJ) :

8 semaines dans le Bade-Wurtemberg ou dans l'établissement avec lequel le collège effectue des échanges de classes (pour les élèves de 4ème, de 3ème et de seconde).

Les familles françaises accueillent à leur tour à la rentrée suivante le jeune Allemand pendant 8 semaines (en un bloc) de début septembre à début novembre.

Les jeunes Français sont scolarisés pendant la période de leur séjour en Allemagne et suivent donc tout à fait régulièrement les cours dans le Gymnasium allemand de leur correspondant. La famille d'accueil s'efforce de rendre son séjour le plus profitable possible en lui faisant découvrir la région. A son tour, le jeune Allemand est accueilli dans la famille française, il est scolarisé à la rentrée suivante dans le collège de son correspondant français.

Conditions de participation :

L'élève français est accueilli à titre gracieux dans la famille de son partenaire allemand qui a le même âge (et vice versa), il doit être autonome (loin de sa famille d'origine), s'adapter aux règles de l'établissement scolaire et de sa famille d'accueil, faire preuve d'ouverture d'esprit et d'initiative, avoir des connaissances suffisantes pour se faire comprendre en allemand.

Les résultats scolaires sont pris en compte, mais ils ne sont pas déterminants pour la sélection. Les candidats seront sélectionnés d'après leur motivation et leurs centres d'intérêt.

Aide financière:

80% d'un voyage aller-retour en train, deuxième classe (en fonction des crédits budgétaires disponibles). Cette somme est versée au retour, à condition que soient fournis l'attestation de scolarité et le compte rendu du séjour.

## Comment trouver un(e) partenaire allemand(e)?

Il y a plusieurs cas de figure:

- L'élève français a déjà un correspondant allemand qui est en 8. ou 9. Klasse. Il le contacte et lui parle de cette possibilité d'échange afin de voir si cela pourrait l'intéresser.
- Si le collège a un établissement partenaire en Allemagne, le professeur d'allemand contacte ses collègues allemands et leur propose d'élargir leur coopération en échangeant des élèves voulant participer à ce programme d'échange individuel. Une mini-bourse aux échanges individuels se met en place entre les établissements. Ce projet est intégré au projet d'établissement (ouverture à l'international de l'établissement, une des priorités du plan académique...)
- Les administrations scolaires régionales (Bade-Wurtemberg, Rhénanie-Palatinat, Cantons de Bâle et

d'Argovie, Académie de Strasbourg) coopèrent pour trouver un partenaire au profil ressemblant à celui de l'élève candidat à l'échange individuel.

Dans tous ces cas de figure, il faut constituer un dossier.

CONTACT :

MAERI - Rectorat de Strasbourg

Tél : 03 88 23 34 37

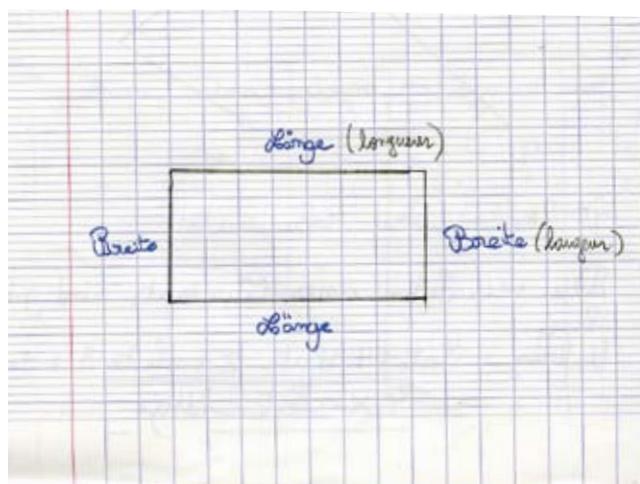
ce.maeri@ac-strasbourg.fr

## Rôle de l'établissement

Il transmet cette information aux élèves de 4ème et de 3ème ainsi qu'à leurs parents pour les inciter à faire une expérience enrichissante sur le plan linguistique et aussi personnel. Ils recueillent les demandes de candidature et les transmettent à la MAERI.

Le chef d'établissement désigne un professeur d'allemand, qui deviendra tuteur des élèves français et allemands. Ce professeur coordonne pour l'établissement ce programme d'échange individuel. Il est la personne ressource pour l'élève allemand qui vient dans son établissement. Il fait le lien entre l'administration, les collègues et les élèves pour assurer la meilleure intégration possible de l'élève allemand.

A la fin de son séjour, l'élève reçoit une attestation scolaire certifiant la durée de sa scolarisation et une appréciation qui évalue sa participation aux différents enseignements et son intégration dans la classe.



# Les jeunes bilingues au lycée

La circulaire ministérielle de 2001 et l'arrêté ministériel du 12 mai 2003 prévoient la continuité de l'enseignement bilingue au lycée; cependant l'académie de Strasbourg ne les a pas encore mis en application. Des parents et associations ont contesté que l'AbiBac soit la voie normale de continuité de l'enseignement bilingue. Le tribunal administratif de Strasbourg leur a donné raison. Toutefois, contrairement aux autres régions de France (Bretagne, Corse, Pays basque), l'Académie n'a pas encore créé, en lycée, les filières à parité horaire pourtant prévues par la réglementation.

La continuité réelle du cursus bilingue n'étant pas assurée au lycée à l'heure actuelle, vous trouverez ci-après les différentes suites possibles du cursus.

Les élèves ayant un bon niveau scolaire général et en allemand peuvent **préparer de façon simultanée le baccalauréat français et l'Abitur allemand (AbiBac), s'ils sont admis sur dossier dans cette filière.** Les élèves non admis en classe AbiBac peuvent faire le choix d'une autre orientation, par exemple vers l'enseignement technologique ou professionnel ou la voie de l'apprentissage. Dans ce cas il existe des dispositifs permettant de valoriser et de consolider les connaissances linguistiques acquises, telles les sections européennes.

## L'AbiBac

**L'AbiBac : c'est un dispositif mis en place par les Ministères de l'Education français et allemand dans le cadre du traité de coopération franco-allemande (accord de Mulhouse en 1994).**

**C'est un examen unique permettant d'obtenir simultanément les deux diplômes nationaux : le baccalauréat français et l'Abitur allemand (allgemeine Hochschulreife).**

Le contenu des programmes en allemand et en histoire-géographie fait l'objet d'une convention entre le gouvernement français et le gouvernement allemand. Les autres disciplines sont soumises aux programmes nationaux. Chaque établissement français proposant la section AbiBac a un établissement allemand partenaire où des élèves ont un cursus analogue.

### A qui s'adresse l'AbiBac ?

Cette section est **ouverte aux élèves ayant suivi un enseignement bilingue au collège ainsi qu'aux élèves de 3ème ayant pour LV1 l'allemand et se destinant aux séries L, ES ou S.** Elle est aussi accessible à des élèves très motivés ayant un très bon niveau en allemand et dans les autres matières.

### Le déroulement des études en AbiBac

#### **En classe de Seconde :**

- langue vivante 1 (allemand) : un enseignement hebdomadaire de 6 heures (langue, civilisation, littérature)
- histoire-géographie : enseignement dispensé en allemand à raison de 3 ou 4 heures hebdomadaires, suivant l'établissement

#### **En classes de Première et Terminale :**

Les élèves continuent à bénéficier d'un enseignement spécifique. Ils peuvent opter pour les classes de Première et Terminale L, ES et S.

- En allemand : enseignement consacré à l'étude approfondie d'œuvres tirées de la littérature allemande et à la connaissance de la civilisation des pays de langue germanique

- En histoire-géographie : le programme reprend les grandes orientations du programme français et est agréé conjointement par le Ministère de l'Education Nationale français et le Ministère de l'Education du Land allemand concerné.

### **Au baccalauréat**

Les élèves passent les épreuves correspondant à leur série et les épreuves spécifiques suivantes :

- Epreuves écrites : histoire et géographie  
étude de documents accompagnés de questions ou devoir non accompagné de question (dissertation), croquis (durée 2h30+2h30)  
épreuves rédigées en allemand, coefficient 1 + 1
- Epreuve orale :  
une épreuve en allemand devant un jury franco-allemand:  
exposé suivi d'un entretien (durée 30 minutes), coefficient 1  
allemand : commentaire dirigé d'un texte (durée : 4 heures), coefficient 1

### **Les cours d'allemand en AbiBac**

Les cours d'allemand en Seconde sont largement consacrés à la reprise des bases : l'enseignement ne diffère pas tellement de celui d'une Seconde normale. On consolide les acquis du collège à l'aide d'un manuel de Seconde LV1. A cela s'ajoute un travail de lecture suivie permettant d'étudier des œuvres littéraires et de mettre l'accent sur la civilisation allemande.

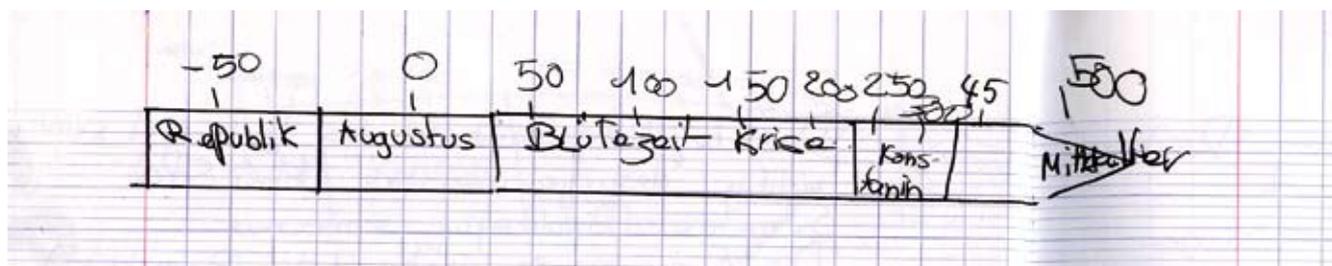
A partir de la Première, le travail en littérature et en civilisation est plus présent. Il n'y a alors plus de manuel, mais on travaille par thèmes à partir d'œuvres littéraires sur lesquelles portent les sujets de l'examen. On étudie en Première et en Terminale deux à trois œuvres par an, avec une grande liberté de choix.



### **Les cours d'histoire-géographie en AbiBac**

Les grandes lignes du programme français sont reprises en Seconde avec un intérêt particulier pour l'histoire et l'espace allemands. On insiste par exemple davantage sur la Réforme et sur les conséquences de la Révolution française sur l'Allemagne. En géographie, on étudie les relations entre l'Homme, la société et l'espace en privilégiant des études de cas sur l'Allemagne (par exemple Berlin). En Première et en Terminale, on met plus spécifiquement l'accent sur les relations franco-allemandes au cœur de l'Europe.

Les élèves travaillent soit avec des documents fournis par le professeur, soit avec un manuel d'histoire franco-allemand en deux tomes (utilisés comme manuel de classe ou outil de travail dans les classes AbiBac ou les sections européennes).



# Alternatives à l'AbiBac

## Les sections européennes et la «mention européenne» au baccalauréat

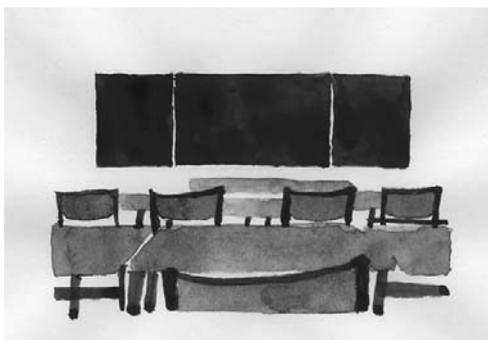
Les élèves issus du cursus bilingue paritaire peuvent opter pour une section européenne **dans un certain nombre de lycées d'enseignement général et professionnel**. Elle comprend une discipline non linguistique (maths, histoire-géo...) dans la langue enseignée: une heure ou deux par semaine.

En lycée professionnel, la section européenne vise, autant que la compétence linguistique, l'acquisition de compétences professionnelles et culturelles obtenues grâce aux contacts avec des locuteurs natifs.

La discipline non linguistique (DNL) sera donc choisie de préférence parmi les disciplines d'enseignement professionnel pour favoriser le lien entre la langue et le contexte professionnel.

A l'issue de la Terminale, les élèves peuvent obtenir la «mention européenne» basée sur une épreuve orale en langue et un contrôle continu sur l'année de terminale.

Depuis la session 2004, le candidat au baccalauréat général et technologique peut faire prendre en compte cette évaluation spécifique dans le calcul de la note globale comptant pour l'obtention du baccalauréat, par substitution à l'une ou l'autre des épreuves facultatives.



## La mention régionale «connaissance de l'allemand en formation professionnelle»

En **lycée professionnel**, les élèves dont le niveau en allemand est reconnu comme suffisant bénéficient d'un **renforcement linguistique** comportant notamment une initiation, puis un approfondissement de l'allemand dans le domaine technique et professionnel. Ces acquis sont validés par un diplôme intitulé : «Connaissance de l'allemand en formation professionnelle».

### Profil des candidats

- être élève, soit d'un lycée professionnel ou polyvalent d'enseignement général, technologique ou agricole, public ou privé sous contrat, soit d'un centre de formation d'apprentis public ou privé.
- préparer un Certificat d'aptitude professionnelle (CAP), ou un Brevet d'études professionnelles (BEP), ou un baccalauréat professionnel ou technologique.
- bénéficier de la structure d'enseignement dite «voie régionale», spécifique à l'Alsace et à la Moselle ou bien d'un horaire complémentaire.

### Modalités

Pendant un cycle de deux ans : enseignement de la langue de spécialité adaptée à la formation professionnelle des candidats par le professeur d'allemand.

A la fin du cycle : examen des dossiers individuels.

### **Objectifs**

- Faire accéder les apprenants à des niveaux de maîtrise de la langue correspondant à leurs besoins et à leurs capacités linguistiques,
- Leur apprendre à associer le geste professionnel ou son évocation mentale à l'expression verbale de ce geste,
- Leur permettre de développer des attitudes sociales et professionnelles adaptées en vu d'un stage en milieu professionnel étranger,
- Les sensibiliser à une culture d'entreprise différente,
- Leur forger une identité européenne.

## **Le certificat Euroregio ou Euroregiozertifikat**

Il est propre à la région du Rhin supérieur, et sanctionne l'aptitude d'élèves et apprentis français, allemands et suisses à s'adapter à des réalités professionnelles et culturelles différentes et à parfaire la maîtrise linguistique de la langue du voisin en immersion professionnelle. Il suppose donc une période de formation en entreprise à l'étranger, dans la région du Rhin Supérieur.

### **Conditions à remplir pour obtenir le certificat Euroregio**

- être apprenti ou élève dans un lycée professionnel,
- avoir effectué une période de formation dans une entreprise allemande ou suisse dans l'espace du Rhin Supérieur,
- avoir achevé sa formation professionnelle et obtenu son diplôme (C.A.P., B.E.P. ou Baccalauréat Professionnel).

### **Durée de la formation à l'étranger**

Elle est de six semaines si le séjour se déroule dans un seul pays ou de deux fois quatre semaines s'il se déroule dans deux pays différents du pays d'origine ou de formation.

### **Modalités de participation à un stage à l'étranger**

L'apprenti ou l'élève devra,

- être volontaire,
- obtenir l'accord de l'employeur (pour les apprentis) ou du chef d'établissement (pour les élèves),
- comprendre et se faire comprendre en allemand.

### **L'entreprise d'accueil**

Toute entreprise autorisée à assurer une formation dans son pays et recommandée par les instances compétentes en matière de formation professionnelle, pourra accueillir élèves ou apprentis.

### **La formation**

L'entreprise d'accueil proposera une formation qui correspond à celle dispensée dans l'établissement ou l'entreprise d'origine du jeune. Selon les possibilités offertes par l'entreprise, les activités viseront la maîtrise de compétences prévues par le programme de la formation professionnelle.

L'apprenti continue à percevoir la rémunération versée par son employeur. Les dépenses d'hébergement, de restauration et de transport peuvent, le cas échéant, faire l'objet de subventions.

Renseignements : Rectorat - MAERI :

6, rue de la Toussaint 67975 Strasbourg Cedex 9 -

Tél : 03 88 23 38 35 ; <http://www.euroregio-zertifikat.de>

## **Bac Pro transfrontalier**

La coopération entre l'Alsace et le Bade-Wurtemberg se renforce en matière d'apprentissage des langues. Les deux régions ont mis en place un cursus professionnel commun dans le secteur du commerce.

Ce n'est pas tout à fait un AbiBac professionnel, mais cela y ressemble beaucoup. Il s'agit d'une formation commune de vendeur ouvrant à deux diplômes : le bac pro commerce français, et l'examen d'employé de commerce de détail allemand, délivré par la IHK Südlicher Oberrhein (la CCI du Rhin supérieur centre-sud).

Le lycée-CFA Jean-Frédéric Oberlin de Strasbourg et les Kaufmännische Schulen de Lahr sont les partenaires de ce cursus en alternance, qui se déroule pour moitié à Strasbourg et pour moitié à Lahr tant au centre de formation qu'en entreprise. Il réunit dans une même classe les apprentis français et allemands.

Les programmes des deux diplômes ont été harmonisés pour éviter les redites. Un soutien est prévu dans la langue du voisin au début de la formation qui durera deux ans et demi - les six derniers mois serviront à boucler le cursus allemand.

A terme, les deux examens (le bac pro et celui de la CCI allemande) ne feront plus qu'un, à l'exemple de l'Abibac dans la filière générale. Il est question également d'élargir la proposition à des métiers de l'industrie et de la gastronomie.

# Stages et échanges linguistiques au lycée

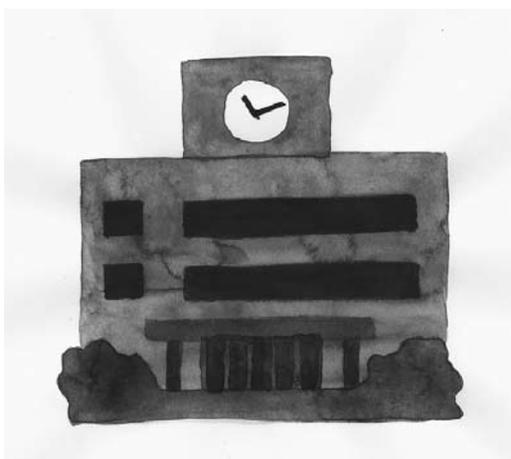
## Stages en entreprise à l'étranger

Dans le cadre de leur cursus scolaire les élèves préparant un BEP, un BAC PRO et les candidats à un BTS sont amenés à effectuer des périodes de stage en milieu professionnel.

Depuis quelques années, grâce aux partenariats privilégiés mis en place dans l'Académie notamment avec les pays germanophones, il leur est offert la possibilité d'effectuer ces périodes obligatoires dans ces pays avec un soutien financier. Cette aide, contribution conjointe de la Région Alsace et de l'Académie de Strasbourg, est destinée à financer une partie des frais engagés (transport, hébergement).

Les élèves de lycée professionnel peuvent donc effectuer dans leur spécialité professionnelle un stage de 4 semaines au moins dans l'Espace du Rhin Supérieur.

*A noter: le dispositif Leonardo permet d'obtenir des aides substantielles pour les placements en Europe : [www.socrates-leonardo.fr](http://www.socrates-leonardo.fr)*



Le dispositif « Europass-Formation », permet de délivrer aux élèves accomplissant un stage en entreprise dans un autre Etat membre un passeport avec un label européen. Sa possession atteste d'une formation de qualité acquise grâce à un parcours européen et sera un atout pour l'insertion citoyenne et professionnelle des jeunes (renseignements : [www.europass-France.org](http://www.europass-France.org)).

Contact : Rectorat - MAERI :  
6, rue de la Toussaint 67975 Strasbourg Cedex 9 -  
Tél : 03 88 23 38 35

## Séjours linguistiques à l'étranger

Les élèves de seconde faisant de l'allemand en LV1 ou en LV2 ont la possibilité de faire un séjour de moyenne et de longue durée en Allemagne :

- 6 mois pour le programme Voltaire
- 2 à 3 mois pour le programme Brigitte Sauzay

*Attention !  
la transmission des dossiers au Rectorat doit s'effectuer impérativement par la voie hiérarchique et les délais dans lesquels ces dossiers doivent être parvenus au Rectorat sont stricts !*

## Le programme VOLTAIRE

Il s'adresse aux élèves de seconde générale ou technologique qui font allemand LV1 ou LV2 et aux élèves allemands de «10. Klasse». Les candidats doivent avoir de bonnes connaissances de l'allemand, être motivés par un séjour de six mois en Allemagne, posséder une certaine autonomie et être capable de s'adapter à un rythme de vie et à un environnement différents.

Le programme Voltaire repose sur le principe de l'échange réciproque: de mars à août, l'élève français va dans la famille de son correspondant allemand et suit les cours dans le même lycée. Les participants allemands séjourneront en France de septembre à la fin du mois de février.

A l'issue de leur séjour, les élèves doivent remettre un compte rendu écrit qui sert de base à l'évaluation du programme Voltaire.

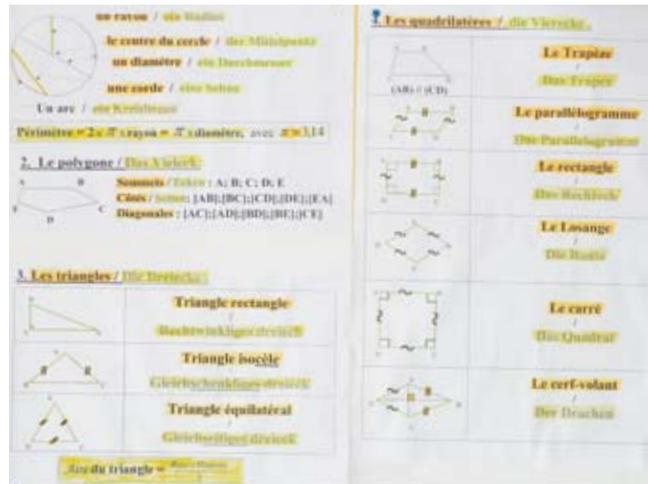
L'OFAJ verse à chacun des participants un forfait voyage (pratiquement du montant d'un billet de train 2e classe) et une bourse de 500 euros pour leurs dépenses d'ordre culturel (livres, sorties, visites, etc.).

Pour plus de renseignements, consultez le site de l'OFAJ: [www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

Les critères de sélection ne sont pas uniquement basés sur les résultats scolaires, mais veillent à prendre en compte la personnalité et la motivation de chaque candidat. La commission de sélection se réunit en janvier afin de procéder à la sélection des élèves et d'attribuer à chaque élève un correspondant de l'autre nationalité.

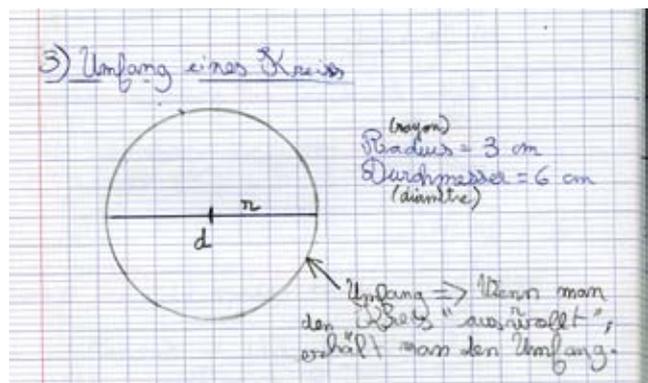
Contact:

Rectorat de l'Académie de Strasbourg-MAERI  
6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg cedex 9  
[ce.maeri@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.maeri@ac-strasbourg.fr)  
Téléphone: 0388233845/0388233728



## Le programme BRIGITTE SAUZAY

Il fonctionne sur le même principe que le programme Voltaire. Pendant neuf à douze semaines, le jeune Français est hébergé, à titre gracieux, dans une famille allemande ayant un jeune du même âge. Pendant six semaines au moins, il assiste activement aux cours dans l'établissement allemand. La famille d'accueil s'efforce de rendre son séjour le plus profitable possible. A son tour, le jeune Allemand est accueilli dans la famille française, il est scolarisé dans le lycée de son correspondant français. Le séjour de l'élève français s'effectue de préférence au cours du 3ème trimestre de l'année scolaire. Le séjour de l'élève allemand a lieu de préférence de septembre à novembre de l'année scolaire suivante.



# Et après le bac?

L'existence de nombreux programmes d'échanges entre établissements d'enseignement supérieur français (tant les universités que les écoles) et allemands, ainsi que la reconnaissance des diplômes entre les deux pays, facilitent la mobilité et encouragent tous ceux qui désirent étudier dans les deux pays et dans les deux langues.

Tous les témoignages et enquêtes concordent : entreprendre une période d'étude dans le pays partenaire est hautement profitable, sur le plan personnel, académique et social et apporte un sérieux atout en terme d'insertion professionnelle.

Bien entendu, tout étudiant ressortissant d'un des deux pays partenaires peut organiser seul son séjour à l'étranger (études en «free-mover»), grâce à la reconnaissance des études et diplômes ; néanmoins, les démarches, financements, et validation des acquis sont nettement facilités par la participation à l'un des programmes d'échanges existants (Erasmus ou double-diplômes).

Vous trouverez ci-dessous quelques pistes d'échanges et de cursus universitaires bilingues ou transfrontaliers.

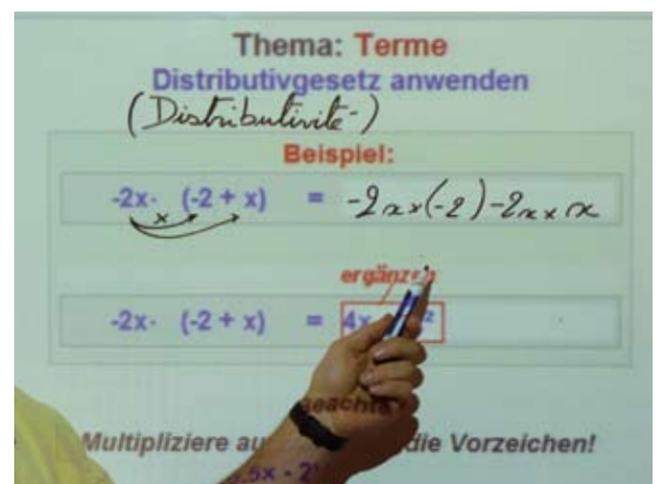
Ce ne sont que quelques exemples destinés à illustrer les possibilités multiples qu'ouvre une éducation plurilingue.

## Programme Erasmus-Socrates

Socrates est le programme européen d'éducation, comprenant le volet Erasmus qui vise à promouvoir la mobilité dans l'enseignement supérieur. Pour partir dans le cadre d'Erasmus, il faut que les établissements ou universités concernés aient au préalable signé un accord. En pratique, Erasmus offre aux étudiants des bourses pour partir entre 3 et 12 mois dans un établissement d'un autre pays participant et, la plupart du temps, un logement en résidence universitaire. Les candidatures sont à déposer dans l'établissement d'inscription local (et non à l'étranger).

Pour tout renseignement à propos des bourses Erasmus, il est conseillé de s'adresser au bureau des relations internationales (ou Auslandsamt) de son établissement d'inscription.

(N.B : il n'existe pas de bourse d'aide à la mobilité pour financer des études complètes à l'étranger ; néanmoins les bourses sur critères sociaux du pays d'accueil sont ouvertes à tout ressortissant de l'Union Européenne).



## Les cursus intégrés

Les cursus intégrés sont des formations qui prévoient des études bi- ou trinationales reconnues dans les pays concernés. Les étudiants passent une partie importante du temps de formation à l'étranger (de 1 à 3 semestres selon les cas). Ces cursus sont dits à "doubles diplômes" quand ils mènent à la délivrance de deux diplômes nationaux. Les plus connus sont ceux soutenus par l'Université franco-allemande (UFA) mais il en existe d'autres. Il y a aussi des cursus trinationaux (Allemagne, France, Suisse).

Les «cursus intégrés» sont habituellement créés à partir de cursus français et allemand préexistants. Un système d'équivalence est mis en place qui permet l'acquisition de deux diplômes nationaux en respectant la durée prévue des études dans la discipline concernée. Tous les étudiants d'un cursus font les mêmes études, définies en commun par les établissements partenaires et comportant au maximum trois semestres dans le pays étranger. Les commissions d'admission et les jurys d'examen sont conjoints aux deux établissements.

### L'Université franco-allemande

#### Objectifs et missions:

L'UFA joue un rôle d'expert dans les relations universitaires franco-allemandes. Son objectif est de renforcer la coopération entre la France et l'Allemagne dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. A cette fin, l'UFA s'attache à promouvoir les relations et les échanges entre les établissements d'enseignement supérieur français et allemands, notamment pour assurer la mise en oeuvre des cursus binationaux et des programmes franco-allemands dans le domaine de la formation doctorale et de la recherche.

#### Domaine d'activité:

L'Université franco-allemande (UFA) est constituée par un réseau d'établissements d'enseignement supérieur français et allemands. L'UFA, dont le siège administratif est à Sarrebruck, dispose d'un campus dispersé.

#### Types de formation :

Architecture, Droit, Economie/Gestion, Sciences Humaines et Sociales, Médecine, Sciences/ Mathématiques/Informatique, Sciences de l'Ingénieur, formation des enseignants ...

#### Exemple de cursus intégré : la Formation Transfrontalière d'Enseignants

*Fruit de l'étroite collaboration entre la Pädagogische Hochschule de Fribourg en Allemagne, l'université de Haute-Alsace et l'université de Strasbourg, la formation transfrontalière d'enseignants a une orientation résolument binationale, interculturelle et bilingue. Elle permet aux étudiants d'obtenir les diplômes nécessaires pour enseigner dans les deux pays et prend appui sur les formations existantes, à savoir les formations bilingues de l'université de Strasbourg, la formation « Europelehramt » dans les Pädagogische Hochschulen de Freiburg et de Karlsruhe. Les étudiants du cursus intégré ( Integrierter Studiengang) sont inscrits dans ces formations et en présentent aussi la validation.*

*Le cursus intégré se concrétise par l'obtention des diplômes allemand (Lehramt für Grundschule) et français (Professorat des écoles de langue régionale). Il s'adresse plus particulièrement à des étudiants visant une carrière de professeurs des écoles et inscrits en première année de DEUG à l'université dans une des disciplines faisant partie des programmes scolaires des deux pays tels histoire, géographie, lettres modernes, français, études germaniques, sciences de l'éducation. Il est évident qu'un bon niveau d'allemand est indispensable.*

*Les candidats inscrits dans les deux établissements partenaires sont recrutés à bac +1, ils intègrent ensuite un groupe binational pour un cursus qui les conduira ensemble à la licence et au 1er Staatsexamen et, ensuite, au concours de recrutement des professeurs des écoles et au 2e Staatsexamen.*

### **ELTERN Alsace** **Association de Parents d'Elèves** **de l'Enseignement Bilingue**

Pour vous tenir informés, ELTERN propose aux parents ou équipes de parents:

- Une revue trimestrielle, ELTERN JOURNAL, diffusée gratuitement à tous ses adhérents
- Des «info-mails» qui vous informent entre deux parutions de l'ELTERN JOURNAL
- Des fiches pratiques sur divers thèmes
- Une permanence et un accueil personnalisé
- Un site internet : <http://www.elfern-bilinguisme.org/>

Ce guide a été édité  
avec le soutien de:



Région  
Alsace

Conseil Général



Haut-Rhin



PARIS

Nous cherchons pour  
la rentrée  
**des assistant(e)s de  
français**  
langue étrangère  
pour des classes  
de Gymnasium  
et Realschule  
rens.:0049(0)176-1514

**Equipment-AD**  
sucht einen  
**Leiter Angebots- und  
Auftragsmanagement**  
mit Französischkenntnissen  
Lebenslauf:  
Lindenstrasse 5, 40890 Stuttgart

**Müller-AG**  
Nous recherchons  
pour des projets en Suisse des  
**chauffagistes qualifiés**  
et maîtrisant l'allemand  
Envoyez votre CV:  
Lindenthalstrasse 89, Baden-Baden

**Auberge  
Bollenberg**  
recrute serveur/se  
sachant parler  
allemand et/ou  
alsacien  
tél. au 0658794212

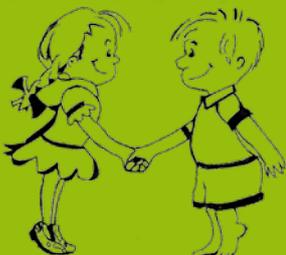
**D+L  
Müllheim  
Allemagne**  
recrute ouvriers  
(h/f)  
connaissance  
allemand  
0648924673

**Restaurant  
«Treffpunkt»  
près de Bâle**  
recherche de suite  
cuisinier, inclus WE,  
sachant parler alle-  
mand et alsacien  
0041-9868941522

**Fremdsprachen-  
assistent(in)en**  
Muttersprache  
Deutsch  
  
Lycée Leonard  
Kontakt: M.Schoeller  
0033-(0)369478648

**Erte-AG**  
Nous recherchons  
pour des projets de longue durée en Suisse des  
**SOUDEURS**  
qualifiés et maîtrisant la langue allemande  
Envoyez votre CV:  
Karthäuser Strasse 89  
CH-4001 Basel

**Sparfit**  
Wir suchen einen  
**deutschsprachigen Kundenberater  
mit Ausbildung im Bereich  
Wirtschaft/Sekretariat**  
für unsere Filiale in Grenoble, Frankreich  
Kontakt: Frau Schmidt  
Sülzgrütel 39, 50937 Köln



ELTERN Alsace - Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Bilingue  
50, avenue d'Alsace  
68025 COLMAR Cedex  
Tél.: 03 89 20 46 74, Fax: 03 89 20 43 79  
e-mail: [contact@eltern-bilinguisme.org](mailto:contact@eltern-bilinguisme.org)  
[www.eltern-bilinguisme.org](http://www.eltern-bilinguisme.org)